

Critères de dérogation - Rentrée scolaire 2024

Vous pouvez faire une demande de dérogation au secteur scolaire sur notre application une seule demande de dérogation pour un seul collège, mais plusieurs motifs peuvent être invoqués (dûment justifiés).

Elles sont examinées :

- ✓ dans la stricte limite des capacités d'accueil des établissements ; après affectation des élèves du secteur.
- ✓ par ordre de priorité des critères fixés par le ministère de l'Éducation Nationale ;
- ✓ au regard des justifications fournies : toute demande de dérogation, non accompagnée des pièces justificatives obligatoires citées ci-dessous et/ou qui n'aura pas été enregistré dans l'application dans les délais impartis ne sera pas être étudiée par la DSDEN du Rhône.

Ordre de priorité	Motif de la demande	Pièces justificatives à joindre Impérativement à ma demande
1	Elève en situation d'handicap	Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDMPH) + joindre un courrier explicatif de la situation de votre enfant
2	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin scolaire ou du médecin de ville* + joindre un courrier explicatif de la situation de votre enfant
3	Élève susceptible de devenir boursier en collège	Copie de l'avis d'imposition de l'année N-1 Attention : l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022 qui est retenu
4	Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans le collège souhaité à la rentrée	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2023-2024 dans le collège sollicité. Attention : le frère ou la sœur scolarisé(e) en 3e en 2023-2024 n'est pas pris(e) en compte
5	Élève suivant un parcours scolaire particulier Attention : Ces cursus sont associés à une procédure de recrutement spécifique	Courrier de la famille se référant à l'un des parcours particuliers : CHAM/CHAD/CHAP, section internationale, section sportive Attention : le choix d'une option bilangue qui n'est pas un motif de dérogation. Seul le chef d'établissement est compétent pour traiter ce genre de demandes, une fois l'élève inscrit dans son collège.
6	Élève dont le domicile se situe en limite du secteur de l'établissement souhaité	joindre un courrier explicatif précisant les distances des deux collèges par rapport à votre domicile
7	Autres motifs (organisation familiale, garde partagée,) Attention : le motif harcèlement n'est pas un motif dérogatoire. Le harcèlement est pris en compte tout au long de l'année scolaire par la cellule « Non au Harcèlement » : ce.ia69-nah@ac-lyon.fr	Courrier de la famille exposant les motifs de la demande

*Ces documents devront être transmis sous pli confidentiel avec la mention « Confidentiel – à l'attention du service médical en faveur des élèves ».

Critères de dérogation - Rentrée scolaire 2024

Le barème des bourses nationales de collège pour l'année scolaire 2024-2025 n'est pas encore connu.

Afin de vous donner une estimation approximative pour déterminer si votre enfant est susceptible d'être boursier, vous trouverez ci-joint le barème des bourses en collège qui était applicable pour l'année scolaire 2023-2024.

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser *
1	16 885
2	20 781
3	24 677
4	28 573
5	32 471
6	36 367
7	40 263
8 ou plus	44 160

* Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

[SIMULATEUR DE BOURSES : cliquez ici](#)

Le simulateur de bourse au collège permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2024. Il vous permet d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au collège.